

DECLARATION D'ADHESION

L'organisation soussignée se déclare disposée à adhérer à **constructionsuisse** en qualité de membre et à participer à l'accomplissement des tâches relevant de la compétence de l'Assemblée plénière en vertu de l'article 7 des statuts.

En outre, elle se déclare disposée à mettre à disposition de **constructionsuisse**, sous forme d'une cotisation annuelle, les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Cette cotisation se compose de:

1. Cotisation de base (Art. 20.2 des statuts):

En vertu de la décision unanime de l'Assemblée plénière du 23 avril 2009, la cotisation annuelle ordinaire s'élève actuellement à 2'500.00 fr., TVA en sus.

2. Cotisations supplémentaires (Art. 20.3 et 20.4 des statuts)

Les organisations membres versent des cotisations annuelles supplémentaires pour financer les dépenses budgétées mais non couvertes par les cotisations annuelles ordinaires (cotisations de base). Le montant total des cotisations supplémentaires doit être versé à parts égales par les groupes de base de **constructionsuisse**.

Font exception à la règle les organisations membres n'appartenant à aucun groupe de base.

3. Financement de projets spéciaux

Demeure réservé le financement de projets spéciaux selon l'article 20.5 des statuts.

Lieu et date

Timbre et signature

.....

.....

Veillez renvoyer ce formulaire à:

constructionsuisse
Weinbergstrasse 55
Boîte postale
8042 Zurich
Tél. 043 268 30 40
Fax 043 268 30 44